

Détection des jeunes talents sportifs et leur développement en comparaison avec d'autres nations

HACENI Mohamed
INFS/STS Dély-Brahim, Alger.

Résumé

La Chine, la Russie, les USA, l'Italie et la France ont enregistré d'excellents résultats aux Jeux Olympiques de Sydney (2000) et Athènes (2004). Il y avait beaucoup de pays qui étaient intéressés par leurs méthodes et leurs stratégies en matière de recherche sur le jeune talent sportif. La question, comment s'opère la découverte d'un jeune talent sportif et l'organisation de son développement chez les nations ? trouve très peu de réponses ! Le choix s'est fixé sur trois pays : Chine, Russie, et Etats Unies, afin de trouver quelques réponses. Après l'étude du système sportif de chacun des 03 nations :

1. la comparaison nous a donné la synthèse suivante :
 - a) la comparaison entre nations sur le plan théorique et méthodique est très complexe ;
 - b) aucune comparaison possible sur les plans culturels, économiques et structurels ;
 - c) chaque pays a une approche différenciée pour la détection et le programme de développement du jeune talent ;
 - d) maintien d'un certain secret sur l'aspect normatif du jeune talent sportif.
2. On peut trouver certains points communs :
 - a) en **Chine** et en **Russie**, il n'y a pas, a proprement parlé, un système associatif, la prise en charge du jeune talent est faite par l'état à travers les écoles de sports ;
 - b) en **Russie**, l'orientation du jeune talent se fait selon les capacités physiques et les prédispositions du talent dans la spécialité.

Des entraîneurs expérimentés procèdent à la mise en place d'un programme de tests anthropométriques afin de sensibiliser le jeune talent sportif :

- détection des jeunes par l'intermédiaire des camps d'entraînement ;
 - normalisation des critères physiques ;
 - séparation des instituts de formation avec internat ;
 - formation avec une ouverture sur une embauche systématique.
- c) Aux **Etats Unies**, il n'existe pas un système sportif au sens propre du terme qui se base sur les associations sportives.
 - Le système sportif est uniquement scolaire et universitaire.
 - le système de détection et de développement commence au niveau des crèches.
 - les critères de détection et de sélection se base sur la compétition.
 - d) En **France**, les lycées sportifs gèrent le jeune talent sportif. le sport de performance est géré par l'état.
 - e) En **Italie**, l'état n'intervient pas dans la gestion sportive, et il n'y a pas de système unifié de détection et de développement du jeune talent sportif. les fédérations sportives sont autonomes, la fédération de volley-ball est la seule fédération avec celle de l'athlétisme, à opérer sa détection, au niveau des écoles.

PREAMBULE

La chine, la Russie, les U.S.A, l'Italie et la France ont enregistré de bons résultats aux jeux olympiques de Sydney (2000) et d'Athènes (2004). Beaucoup de pays étaient intéressés par leurs méthodes et leurs

stratégies en matière de recherche sur le jeune talent sportif.

La question, comment s'opère la découverte d'un jeune talent sportif et l'organisation de son développement chez les nations ? Trouve très peu de réponses.

Le choix s'est fixé sur 03 nations afin de trouver quelques réponses.

LA CHINE

- **Population** : 1 Milliard 200 millions.
- Pas de système associatif comme en Europe (Tentative de créer des clubs sportifs depuis 1990 mais en vain).
- Système sportif pris en charge « **totalemment par l'état** ».
- L'administration générale du sport est « **l'organe central de décision** »

Avec pour mission :

1. régulation du sport de masse.
2. régulation du sport de performance en collaboration avec le ministère de l'éducation et les sports études.
3. cet organe siège au conseil d'état et il a le porte feuille d'un ministère :

Il chapote :

- 52 fédérations sportives.
- Le comité olympique
- L'ensemble des organisations à caractère sportif (voir schéma 1)
- Une autre organisation sportive Chinoise a son importance : « **Société chinoise du sport scientifique** »

Schéma n°1 : ORGANISATION NATIONALE DU SPORT EN CHINE

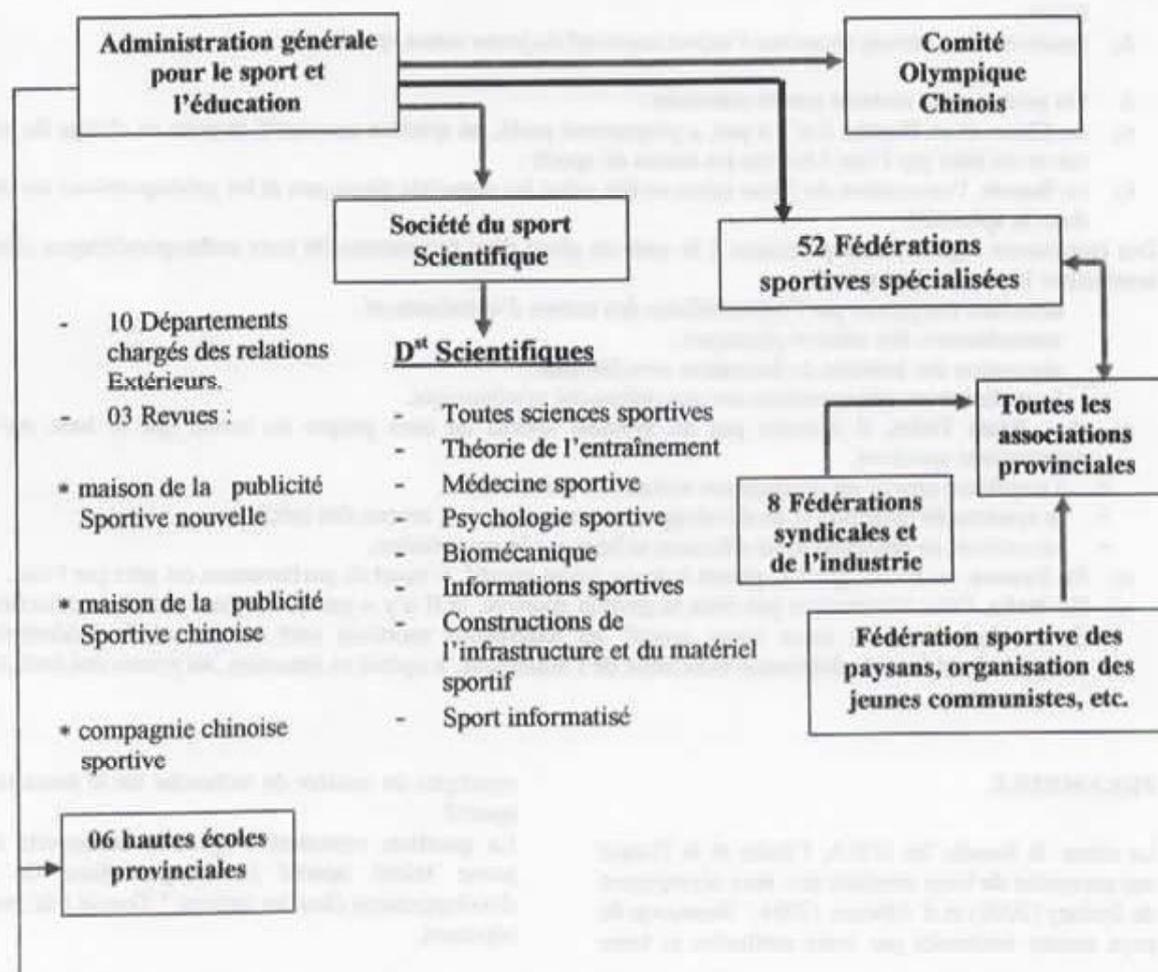
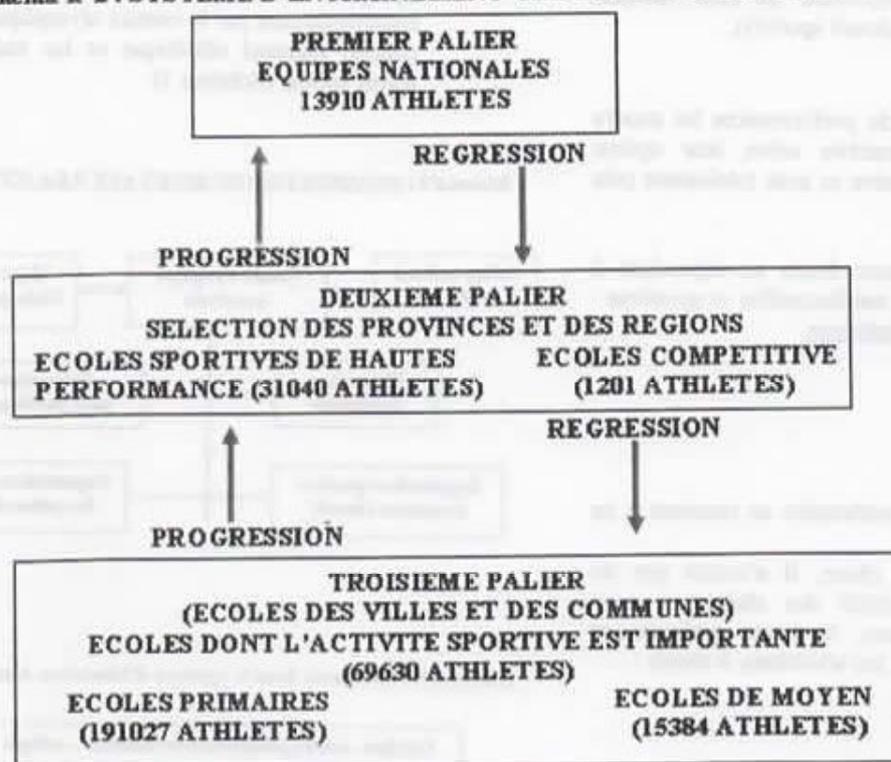


Schéma n°2 : SYSTEME D'ENTRAINEMENT CHINOIS DES 03 PALIERS



Cette société scientifique a pour mission :

1. élaborer un plan de 05 ans et son suivi.
2. d'entretenir des relations scientifiques internationales.
3. suivre l'évolution du jeune talent sportif.
4. déterminer les récompenses des athlètes émérites.

Cette société scientifique englobe 09 départements scientifiques qui gèrent l'ensemble des paliers sportifs. (voir schéma 2)

A travers ces structures, l'état établit plusieurs types de regroupement :

- * les camps sportifs d'été.
- * les camps sportifs d'hiver.
- * le programme national de détermination des normes corporelles et physiques.

Les talents sportifs sont orientés sur plusieurs types d'écoles selon leur niveau sportif qui est établi sur 03 paliers. (voir schéma 2)

1^{er} Palier :

- * Pratique libre et polyvalente (au niveau des villes, des circonscriptions et provinces).

- Activité permanente au niveau des écoles de sport et prise en charge particulière pendant les jours fériés et les vacances.
- Enseignement des bases sportives essentielles et formation polyvalente (la découverte des jeunes talents commence à ce niveau)
- Au niveau de l'enseignement du moyen ; la pratique sportive est polyvalente mais déjà orientée sur les aspects essentiels de la spécialisation (les jeunes talents seront retenus selon leur âge et leur spécialité).
- L'évaluation et le suivi du jeune talent se fait sur la base des compétitions organisées dans les villes, les circonscriptions et les provinces. « Les talents repérés à ce niveau de compétition sont orientés vers le 2^{ème} palier ».

Au 2^{ème} palier :

- Les talents retenus seront entraînés dans les centres de haute performance ou les centres compétitifs.
- Ce type d'école possède « un internat ». Les talents étudient la matinée à l'école ou à l'université et l'après midi ils s'entraînent.

Dans certaines écoles sportives, instituts sportifs ou universités sportives, il existe des « structures particulières de performance ».

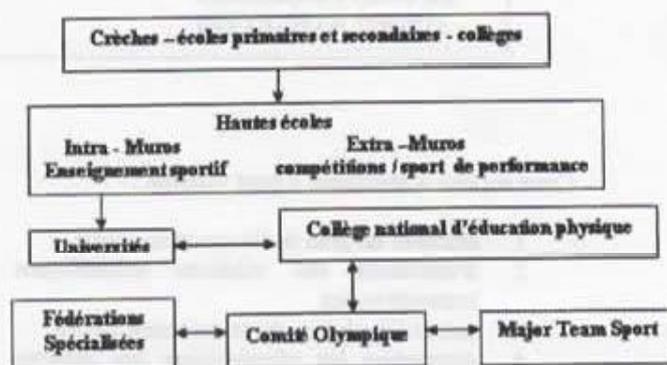
- pour les talents reconnus de haut niveau. (sélection des super doués sportifs).
- Dans 16 structures de performances les supers doués peuvent s'inscrire selon leur option scolaire et universitaire et sont totalement pris en charge.

- Le sport national aux états unis est géré essentiellement par le comité olympique, le collège national athlétique et les majors teams sports. (Schéma 3)

Schéma n°3 : ORGANISATION DU SPORT AUX U.S.A. (CIVILS)



Schéma n°4 : Les sports dans le système d'éducation Américain



Au 3^{ème} palier :

- Les sélections nationales se trouvent à ce palier.
- Du fait qu'en chine, il n'existe pas de système compétitif des clubs, au sens propre du terme, la haute performance regroupe toutes les sélections, à savoir :
 - les villes.
 - les provinces.
 - les régions autonomes.
 - les équipes militaires.
 - les équipes d'entreprises.
 - les équipes scolaires et universitaires.

LES ETATS UNIS

- Pour la société Américaine, le sport à toutes les vertus :

1. Esprit d'équipe.
2. Discipline.
3. Entretien physique.
4. Esprit compétitif, etc.

- Le sport de performance est reconnu et suivi par les clubs professionnels.
- Le système sportif Américain est indissociable du système de formation.
- L'école de sport sert non seulement comme activité pour la santé et le sport de masse mais aussi comme base pour le sport professionnel.
- Aux états unis, il n'y a pas de ministère chargé des sports : « il existe un conseil d'éducation physique et sportive qui porte un intérêt à l'élargissement du sport de masse ».

- Le comité olympique est autonome et indépendant de l'état. Il chapote :

1. 15 Fédérations spécialisées.
2. 05 Fédérations spécialisées pour les jeux panaméricains.
3. 04 Organisations sportives multidisciplinaires au niveau régional.
4. 05 Organisations sportives pour les handicapés.

- Le collège national athlétique est aussi une association indépendante, non étatique qui est chargé de l'organisation des collèges et des universités.

- Affiliation libre.
- Actuellement «1200» associations ou clubs affiliés.

- Missions du collège national :

1. Coordination et gestion des compétitions.
2. Prise en charge du système compétitif des collèges et universités.
3. Contrôle et suivi du recrutement des athlètes.
4. Création de bourses d'études et négociations des droits télévisés.

- Il n'y a aucun engagement de l'état, ni politique, ni financier. (à ce titre, il n'existe aucune administration étatique officielle reconnue)

- Le gouvernement s'implique quand l'activité sportive influence la production de l'économie nationale.

- Au niveau de chaque état fédéré des états unis, les moyens et les lois permettent le développement du sport de performance.

1. Le sport à l'école représente le système sportif Américain. (schéma 5)

2. Dans les crèches, les organisations sportives scolaires, à l'école publique ou privée, au niveau primaire, au secondaire, dans les collèges et universités : « il existe une infrastructure sportive qui offre toutes les conditions de pratique sportive ; aussi bien pour le sport de performance que pour la pratique de masse. »

- Le sport dans les hautes écoles est réparti :

1. Enseignement sportif intra-muros (entre les écoles).
2. Sport de performance extra-muros.

- Pour le programme intra-muros :

- Compétition des sélections inter-écoles.
- A travers ces compétitions, les sélections sont élaborées pour des compétitions entre les hautes écoles.
- Les athlètes peuvent bénéficier d'une bourse de performance du lycée ou de l'université (cela favorise les athlètes de basse couche sociale).

- Pour le programme extra-muros :
 - Les compétitions se font par niveau :
 - * Collège – Lycée – Université

- Le conseil national d'éducation ou physique et sportive gère la distribution des bourses pour les collèges et universités.

- Ce même conseil gère les compétitions de divisions : 1 – 2 et 3. Les athlètes qui se distinguent bénéficient d'une bourse.

- L'importance de la bourse est fonction de « la graduation du barème de performance ».

- Les talents sont pris en charge socialement, médicalement et financièrement dans des camps d'entraînement.

- Le collège national d'éducation physique et sportive chapote également les équipes définitivement complétées par les athlètes professionnels des collèges et universités.

ALGERIE

- En Algérie, le système sportif est basé sur le système associatif (fédérations et clubs).

- Le sport est essentiellement pris en charge par l'état (faible apport du sponsoring).

- Le ministère de la jeunesse et des sports est le principal « pourvoyeur de fond » (fonds national – fond de wilaya – subventions aux associations).

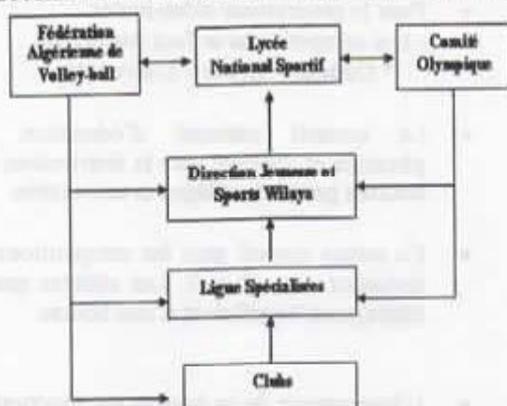
- Après la création éphémère des classes sportives à Alger en 1976, en prévision des jeux Africains d'Alger 1978, il n'existe qu'un seul lycée national sportif (nos voisins sont à 03 lycées nationaux).

- La sélection des jeunes talents est aléatoire.

- A titre d'exemple au Volley-ball
- Seule la taille ou la stature est exigée.

- La prise en charge des jeunes talents est fonction du nombre de place au lycée sportif toujours en Volley-ball : sur 22 candidats seulement 15 ont été pris.

Schéma n°5 : ORIENTATION DES JEUNES TALENTS EN ALGERIE : CAS DU VOLLEY-BALL



- Endurance : 800 m – 1000 m – 3000 m etc....
- Sauts : hauteur – longueur (2 pieds – 1 pied alternatif – foulées bondissantes).
- Lancés : médecine-ball – 1 main – 2 mains – assis etc....

5. Capacités physiques spéciales :

- Capacité physiques spéciales : doivent englober l'ensemble des qualités telles que : la vitesse, la force et l'endurance, mais vu sous l'aspect et les caractéristiques de la discipline.

6. Les capacités technico-tactiques :

- Essentiellement pour les sports collectifs les tests technico-tactiques standardisés.
- Evaluation :

A- Mécanique du geste (déroulement technique gestuel)

B- Efficacité du geste.

7. Comportement en compétition (comprendre rendement)

- Pour les sports collectifs les moyens :

- L'observation écrites ou filme

- Bonnes actions
- Mauvaises actions
- Actions neutres
- Etc.

- Pour les autres sports : les mesures existent

- Chronos
- Kilométrage.
- Hauteur en CM
- Etc.

7. Les normes anthropométriques :

- Mesures : taille – tronc et l'ensemble des segments.
- Mesures : masse musculaire.
- Mesures : % graisse.

Critères de normalisation

1. Capacités coordinatives

Qualité neuromusculaire

- équilibre.
- orientation.
- latéralité.
- vitesse de réaction.
- différenciations dans la perception de l'effort (Kinesthésie).

Evaluation :

- enchaînement gymnique.
- parcours avec obstacles pour l'activité
- évaluation pour chaque facteur cité plus haut.

3. Souplesse ou mobilité articulaire

Selon disciplines :

- essentiellement pelvienne, ou
- essentiellement scapulaire
- D'autres disciplines les 02 variables

4. Capacités physiques générales :

Aptitudes générales sur la base des épreuves athlétiques :

- Vitesse : 15 m – 30 m – 60 m etc.... (départ, lancé ou arrêté).

Possibilité de maîtriser 80% de la dynamique de développement des données anthropométriques à travers la formule suivante :

$$\text{Taille garçon} = \frac{\text{taille de la mère} \times 1,08 + \text{taille du père}}{2} \text{ (cm)}$$

$$\text{Taille fille} = \frac{\text{taille du père} \times 0,923 + \text{taille de la mère}}{2} \text{ (cm)}$$

Bibliographie :

- LEISTUNGS SPORT : 2001. MICHAELA KNOLL.
- ASSISES FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEYBALL.